



## Compte-rendu Conseil du 7 février 2024

### Travaux énergétiques bâtiments

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 23 février 2023, la commune a décidé de rénover les bâtiments communaux. Il explique aux conseillers que pour pouvoir déposer un dossier Fond Vert et bénéficier d'une subvention à hauteur de 50%, il était nécessaire de fournir un audit énergétique présentant les gains en Énergie et GES. Ceci ayant été réalisé en décembre, il présente au conseil les devis réactualisés pour un montant de 129 560,13€ HT soit 142 465,15 TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **valide** les nouveaux devis pour un montant de 129 560,13 € HT soit 142 465,15 TTC. **sollicite** l'aide de l'État au titre du Fonds Vert pour un montant de 64 780,65€ (soit 50% du montant HT), **précise** que les crédits seront ouverts au budget 2024 et **charge** M. le Maire de déposer les dossiers nécessaires et de signer tous documents utiles.

### DETR – Poteaux incendie

Le poteau incendie de La Noé au Tourneur étant hors service, il convient de le remplacer. pour Le montant s'élève à 4 303,04€ HT précise et ce remplacement rentre dans le cadre de la DETR.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, **décide** de remplacer le poteau incendie, **précise** que les crédits seront ouverts au budget 2024, **valide** la demande de DETR et **charge** M. le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint de signer toutes pièces utiles.

### Remplacement éclairage public (M. BISSON ne participe pas au vote)

M. le Maire explique aux conseillers que le TE 61 par l'intermédiaire du Fonds Vert peut prendre en charge une partie du renouvellement de l'éclairage public par du LED. Cela concerne l'éclairage public de La Lande, l'éclairage de la Rondelière et du lotissement des Pommiers pour des montant respectifs de 3 136,61€ TTC et 7 943,94 € TTC. L'aide du TE représente 80% du montant HT pour La Lande (et hors maîtrise d'œuvre soit 2 007,43€ d'aide) et 40% du montant HT pour La Rondelière et les Pommiers (et hors maîtrise d'œuvre soit 2 542,06€ d'aide). Le reste à charge pour la commune étant donc de 1 127,18€ TTC plus 5 401,88€ TTC soit un total de 6 529,06€ TTC.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **décide** de remplacer l'éclairage public comme présenté ci-dessus, **précise** que les crédits seront ouverts au budget 2024 et **charge** M. le Maire de signer les conventions de transfert de compétence avec le TE61 .

### Création city-stade

M. le Maire rappelle la création du city-stade pour un montant de 68 109,55€ HT soit 81 731,46€ TTC. Il explique que suite à l'inflation les entreprises choisies ont actualisé leur devis (datant de début 2023) et que les nouveaux montants s'élèvent aujourd'hui à 71 734,87€ H.T soit 86 081,84 € TTC. Il propose également au conseil de se prononcer sur l'emplacement définitif.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité **valide** la proposition de financement suivante :  
Montant des travaux : 71 734,87 HT soit 86 081,84€ TTC, **précise** que les crédits seront ouverts au budget 2024, **choisit** d'implanter le city-stade perpendiculairement au parking entre la salle multi-sports et le « 122 » et **charge** M. le Maire de signer tous documents.

## Subventions 2024

Sport et Loisirs la Coulonche (section tennis de table)	550 €
Sport et Loisirs la Coulonche (section gym)	550 €
Coopérative scolaire	165 €
Union nationale de l'aide(UNA La Ferrière-Aux-Étangs)	80 €
Club des sans-soucis La Coulonche	250 €
Comité des Fêtes La Coulonche	375 €
Comité des Fêtes subvention exceptionnelle	180 €
Association rénovation du patrimoine minier	70 €
UNC Section La Coulonche-La Ferrière-Aux-Étangs	80 €
Comité d'échange Weheretal	342 €
Indépendante de Messei	60 €
APE Collège Charles Léandre	700 €
The Barbouille Quad	50 €
Aide à domicile et milieu rural	50 €

## Réparation abat-son église

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors de la réunion du 13 décembre 2023 le conseil avait validé les devis pour la réparation des abat-sons de l'église :

Ces devis ne concernant que 4 abat-sons au lieu de 8, il convient de prendre une nouvelle délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**VALIDE** le devis du lycée des Andaines pour un montant de 2 754,59€ TTC

**CHARGE IM.** le Maire de signer tous documents utiles

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget 2024